

Lons le Saunier, le 25 février 2016

Motion de la FDSEA

Lors de la réforme de la PAC de 2013, la FNSEA avait alerté les instances européennes des conséquences catastrophiques à prévoir de l'abandon des outils de régulation des marchés, qui permettaient aux producteurs de faire face aux fluctuations des marchés mondiaux. La volatilité des prix devenue structurelle et aujourd'hui, la crise est là et les écarts se creusent au sein même de l'Union Européenne. Cette situation est amplifiée par un cadre réglementaire et administratif national générateur de contraintes et de distorsions.

La FDSEA constate que :

- Les « enveloppes nationales » de la Commission européenne et les mesures de stockage privées ouvertes jusqu'en janvier 2016 n'ont pas apporté de réponses suffisantes.
- le rapport de force au sein même de la chaîne alimentaire est déséquilibré entre producteurs, transformateurs et distribution.
- Le poids des normes françaises accroît les distorsions entre les pays de l'Union Européenne, à l'image du compte pénibilité.
- Le coût horaire du travail entre la France et ses principaux concurrents va pratiquement du simple au double et génère du dumping social.
- Les démarches administratives sont toujours plus complexes avec un cadre réglementaire en constante évolution.

La FDSEA rappelle que :

- La situation économique est particulièrement difficile pour un nombre important d'exploitations qu'il y a une urgence absolue à intervenir pour agir sur les prix et les charges.

La FDSEA exige que :

- La Commission, le Conseil et le Parlement européen agissent efficacement et sans délais pour respecter le Traité de l'UE et « assurer un niveau de vie équitable à la population agricole » et « stabiliser les marchés » !

- Le Gouvernement Français et l'Union Européenne travaillent à une harmonisation sociale,

- Le Gouvernement français prennent toutes les dispositions pour rééquilibrer le rapport de force entre les producteurs, les transformateurs et la grande distribution et que le droit de la concurrence ne soit pas systématiquement un alibi pour ne rien faire,

- Le Gouvernement français cesse immédiatement (et comme s'y est engagé le premier ministre) toute sur transposition du droit européen générant par là même des contraintes supplémentaires aux agriculteurs français,

- L'origine des produits, bruts comme transformés, au détail comme servis en restauration, fasse l'objet d'un étiquetage clair.
